

Fonds innovation et transformation numérique volet 8 FITN 8

Contrat d'engagement

1 - Introduction

Ce contrat est conclu à la suite d'un appel à défis pour le financement de 100 projets d'innovation pour une action publique co-construite avec les usagers et les agents. Celui-ci s'inscrit dans le cadre du fonds ITN8 du plan de relance, au titre des crédits accordés par le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique (MTEFP).

Il vise à améliorer la prise en compte des enjeux humains soulevés par la transformation numérique des services publics. Il encourage la diffusion des méthodes de co-construction de l'action publique avec et pour les agents et les usagers.

Le présent contrat est conclu entre :

- la **direction interministérielle de la transformation publique (DITP)**, déléguant les crédits et assurant le suivi du projet
- le **Secrétariat Général du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire**, délégataire des crédits ;
- et la **start-up d'Etat AccesLibre**, en charge de la conduite et du pilotage opérationnel du projet, et bénéficiaire final des crédits.

Il présente les objectifs, les livrables et la structuration du projet cofinancé au titre de l'appel à défis cité plus haut.

Il engage les co-contractants sur la mise en œuvre des actions décrites et la remontée d'indicateurs de réalisation et de résultats, et précise les modalités de collaboration entre le délégataire, le lauréat et la DITP (mise à disposition des crédits, suivi du déploiement du projet...).

Rappel des informations :

Le Déléguant

Ministère :	Ministère de la transformation et de la fonction publiques
--------------------	--

Service :	Direction interministérielle de la transformation publique (DITP)
Programme :	363
Centre financier :	0363-DITP
Représenté par :	Thierry Lambert – Délégué interministériel à la transformation publique

Le Délégué

Entité :	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Service :	Secrétariat Général
Programme :	363
Centre financier :	0363-DITP-CTCL
Représenté par :	Benjamin DOBERSET

Le Lauréat

Entité :	Start-up d'Etat AccesLibre
Représenté par :	Sophie TCHENG

2 – Description du projet financé

2.1 – Intitulé court du projet

Appui au déploiement de la plateforme AccesLibre et à son accélération.

2.2 – Description du projet (une dizaine de lignes)

Acceslibre est une plateforme publique de collecte et d'affichage des informations jugées essentielles par les personnes en situation de handicap pour savoir si un établissement leur est accessible ou non.

En fédérant l'ensemble des acteurs (collectivités, gestionnaires de patrimoine, associations, grand public), l'objectif d'Acceslibre est une réponse aux problèmes constatés à travers la création et l'actualisation d'un commun numérique libre de droits, exhaustif et actualisé.

L'objectif du financement au titre de l'appel à défis est d'aider à la poursuite de développement de la plateforme au cours de l'année 2022, notamment à travers le financement de prestations intellectuelles de développement.

2.1 – Durée prévisionnelle du projet et grandes étapes / grands jalons

Le projet est prévu pour une durée allant d'octobre 2021 à fin 2022 selon les grandes étapes suivantes :

1. Octobre 2021 à mai 2022 : Déploiement sur 15 territoires (couverture à plus de 30%), plusieurs partenaires (6) réutilisateurs de données dont au moins 1 privé.

2. Mai 2022 à fin 2022 : Phase d'accélération.

3 – Objet de la convention

3.1 – Montants à verser au titre de l'appel à défis

Il est convenu que la DITP déléguera au Secrétariat Général du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) la somme de 120 000 €¹ en AE et en CP selon le calendrier défini au chapitre suivant (3.2).

Il revient au **délégataire** de faire parvenir au **lauréat** les crédits nécessaires selon les modalités précisées en annexe du présent contrat.

Les crédits correspondent à :

Désignation des crédits	Montant (à ajuster après la réalisation des actions dans la limite du montant indiqué ci-dessous)
Appui au déploiement de la plateforme AccesLibre et à son accélération.	120 000 €

3.2 – Calendrier de versement des crédits du déléguant au délégataire

Au premier trimestre 2022, la DITP déléguera au Secrétariat Général du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) la totalité de la somme en Autorisations d'Engagement (A.E.). Le secrétariat général organisera ensuite la mise en paiement de ces crédits selon les modalités convenues avec le délégataire.

3.3 – Modalités de mise à disposition et de versement des crédits

Le Secrétariat Général de l'administration délégataire procède aux diligences nécessaires pour permettre l'ordonnancement des crédits du FITN 8 par les directions concernées.

Les crédits sont mis à disposition dans le cadre de gestion BOP-UO décrit dans les nomenclatures budgétaires d'exécution. La consommation des crédits (AE et CP) sur le programme 363 est opérée en référencant la nomenclature budgétaire d'activités ci-dessous.

Cadre de gestion BOP-UO : 0363-DITP-CTCL

Action – Domaine fonctionnel : 0363-04 (Mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises)

Référentiel de programmation :

Code Activité	Désignation Chorus	Commentaires
036304160001	FITN8 Fonds innovation et transformation numérique	Concerne toutes les dépenses HT2 relatives au projet et imputées sur le programme 0363

¹ Ce montant correspond pour le lauréat au montant TTC des financements demandés.

Code PAM (Projet analytique ministériel)	Désignation PAM	Commentaires
07-363-DITP-CEFI-0004	100 projets d'innovation	Concerne toutes les dépenses HT2 relatives au projet et imputées sur le programme 0363

4 - Contacts

4.1 – Responsable du projet (délégué)

Benjamin DOBERSET - benjamin.doberset@beta.gouv.fr - 01 40 81 83 89

4.2 – Référent gestion financière et de l'attribution des crédits (délégué)

Benjamin DOBERSET - benjamin.doberset@beta.gouv.fr - 01 40 81 83 89

4.3 – Porteur opérationnel du projet (lauréat)

Sophie TCHENG - sophie.tcheng@developpement-durable.gouv.fr - 06 98 71 76 93

Julia ZUCKER - julia.zucker@developpement-durable.gouv.fr - 01 40 81 74 97

4.4 – Référent suivi du projet (DITP)

Arianne EPSTEIN - arianne.epstein@modernisation.gouv.fr - 06 63 60 55 81

5 – Modalités pratiques

5.1 – Date d'effet et durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter de la signature par les co-contractants et est valable jusqu'à la clôture du projet. La mise à disposition des crédits devra néanmoins se concentrer sur l'année 2022.

5.2 – Exécution, modification, résiliation

Les parties s'engagent à respecter l'ensemble des dispositions contenues dans le présent contrat.

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant à la demande de l'une des parties ou résiliée d'un commun accord, à l'exception de l'annexe relative aux nomenclatures budgétaires d'exécution qui peut être modifiée à l'initiative de la DITP.

Toute difficulté majeure dans la réalisation du projet bénéficiaire sera portée par le délégué ou le lauréat à la connaissance de la DITP, qui pourra suspendre ou interrompre les financements initialement définis.

Dans l'hypothèse où l'une des parties ne respecte pas les termes de la présente convention, la partie lésée peut demander la résiliation de la convention

5.3 – Modalités de suivi et de rendu-compte de l'engagement et de la consommation des crédits par le délégataire et le lauréat

Le délégataire s'engage en particulier, en lien avec les lauréats, à remonter les informations consolidées concernant l'engagement et la consommation des crédits pour les projets qu'il finance au titre de l'Appel à Défis (engagements et consommation projet par projet), selon un calendrier déterminé en lien avec la DITP.

5.4 – Evaluation apprenante du projet

Le lauréat sera accompagné par un cabinet spécialisé dans une démarche d'évaluation, lui permettant dans un premier temps de formaliser les impacts de son projet et de définir ses propres critères d'évaluation et ensuite de s'engager rapidement dans une démarche adaptée d'évaluation de son projet.

Cette démarche d'évaluation « apprenante » aura pour objectifs d'outiller les porteurs de projets en matière d'évaluation, d'une part, et de tirer des enseignements transversaux de l'appel à défis, d'autre part.

Pour ce faire, il identifiera au sein de l'équipe-projet une personne-ressource sur l'évaluation, qui pourra participer à un temps collectif de sensibilisation à l'évaluation d'impact (atelier d'une journée en petits groupes de lauréats), puis solliciter le cabinet spécialisé au fil de l'eau, pendant toute la durée du projet, afin qu'il l'accompagne dans la résolution d'éventuelles difficultés. Enfin, un outil de *reporting* et de bilan simple et adapté sera co-construit pour que chaque lauréat puisse collecter des données sur les résultats de son projet.

Chaque lauréat transmettra enfin au cabinet spécialisé ses productions emblématiques, afin de pouvoir porter un regard évaluatif transversal sur l'appel à défis. Il pourra également être enquêté, sous un format court et de manière qualitative, par ce cabinet.

5.4 – Résolution des litiges

Les parties s'engagent à résoudre de façon amiable les litiges qui pourraient naître lors de l'exécution de la présente convention. À défaut, tout contentieux juridictionnel est du ressort du tribunal administratif de Paris. La résolution des litiges nés de la mise en œuvre de du présent contrat fera l'objet d'un arbitrage préalable entre les responsables concernés.

5.5 – Communication

Dans toute communication relative à son projet, le lauréat est invité à préciser qu'il a reçu le soutien financier du Plan « France relance ».

Fait en trois exemplaires,

Pour le délégant

Pour le délégataire

Pour le lauréat

<i>A</i>		<i>A</i>		<i>A</i>	

ANNEXES

Organisation des équipes en charge du projet et gouvernance du projet

Description des rôles et responsabilités de chacun dans la conduite du projet, en indiquant plus précisément les personnes qui seront en charge des fonctions suivantes (plusieurs fonctions peuvent être assurées par la même personne) :

Responsable(s) du projet : suivi du projet au sein de l'administration délégataire des crédits (suivi d'ensemble du projet, principaux arbitrages si nécessaire...).

Responsable 1.

Nom : DOBERSET

Prénom : Benjamin

Fonction et organisme : Responsable de portefeuille à la Fabrique numérique (SG/MTES)

Mail : benjamin.doberset@beta.gouv.fr Téléphone : 01 40 81 83 89

Exécution financière : gestion des crédits au sein de l'administration délégataire (Secrétariat Général).

Nom : DOBERSET

Prénom : Benjamin

Fonction et organisme : Responsable de portefeuille à la Fabrique numérique (SG/MTES)

Mail : benjamin.doberset@beta.gouv.fr Téléphone : +01 40 81 83 89

Pilotage opérationnel du projet : pilotage et coordination des travaux, suivi et rendu-compte consolidé de la mise en œuvre du projet et la consommation des crédits, liens avec la DITP, remontée des indicateurs de suivi, évaluation

Responsable 1.

Nom : TCHENG

Prénom : Sophie

Fonction et organisme : responsable adjointe du service urbanisme et construction durable à l'UD92 de la DRIEAT

Mail : sophie.tcheng@developpement-durable.gouv.fr Téléphone : 06 98 71 76 93

Responsable 2. (Optionnel)

Nom : ZUCKER

Prénom : Julia

Fonction et organisme : chargé de mission accessibilité du cadre bâti à la DMA

Mail : julia.zucker@developpement-durable.gouv.fr Téléphone : 01.40.81.74.97

Si des **instances de gouvernance internes** au projet sont prévues (comités techniques, comités de pilotage...) merci de les indiquer :

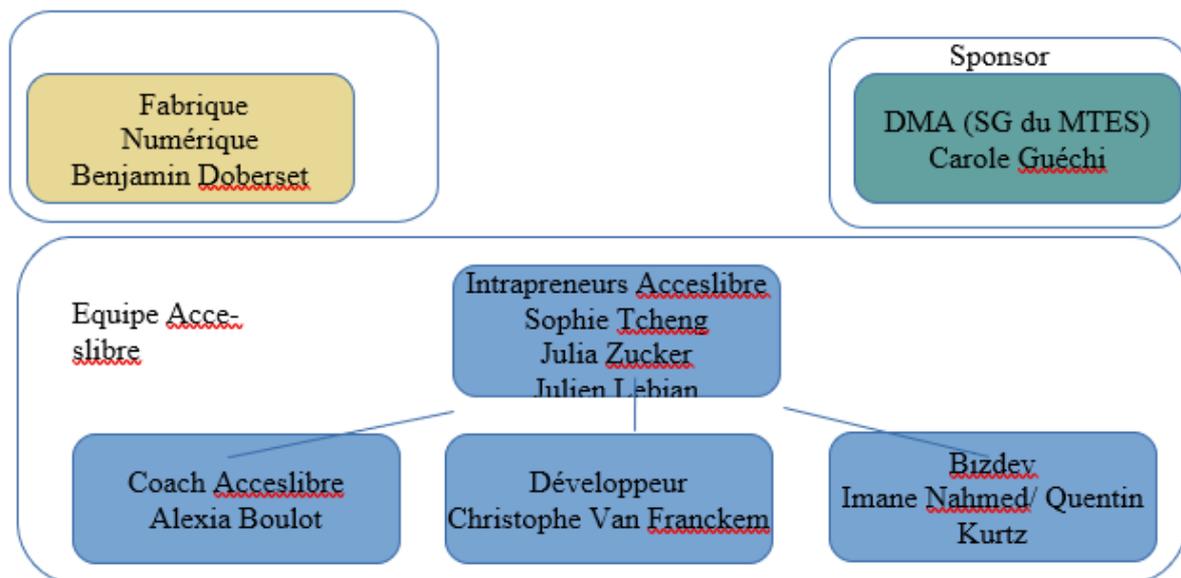
Instance de gouvernance interne 1.

Nom : board

Composition : SG MTES, DINUM, DGALN, DHUP, DGITM

Fréquence de réunion envisagée : 1 à 2 fois par an

Présentation de l'organisation du projet sous forme d'organigramme :



Incubateur, exécution financière

Calendrier prévisionnel de déploiement du projet (principaux jalons)

Détail des principaux jalons du projet (avec dates prévisionnelles), pour la partie concernée par l'appel à défis. Ces jalons permettront de suivre l'avancée des travaux, et d'anticiper au besoin des modifications éventuelles.

Exemple :

- Mars 2022 – Fin du développement du prototype et premier déploiement expérimental sur X territoires.
- Juin 2022 – Fin de l'expérimentation, organisation du retour usagers.

Date envisagée	Descriptif
Octobre 2021- mai 2022	Déploiement sur 15 territoires (couverture à plus de 30%), plusieurs partenaires (6) réutilisateurs de données dont au moins 1 privé
Mai 2022 – fin 2022	Phase d'accélération

Détail et calendrier prévisionnel des financements

Nature de dépense	Catégorie de dépense	2022		TOTAL
		Autofinancement et subv. hors AAD	Crédits Appel à défis	
Développement	Prestations intellectuelles	90 000 €	120 000 €	210 000 €
Business développement	Prestations intellectuelles	190 000 €	- €	190 000 €
Coaching	Prestations intellectuelles	50 000 €	- €	50 000 €
UX/Design	Prestations intellectuelles	45 000 €	- €	45 000 €
TOTAL		375 000 €	120 000 €	495 000,00 €